



## Objet : label Qualité EUROPÉEN créé en 2007 : QualisteelCoat



La protection anticorrosion, de traitements de surface et de thermo laquage sur les ouvrages en acier.

### Quel est le champ d'application ?

Le champ d'application couvre tant l'acier traité chimiquement ou mécaniquement non traité (galvanisation à chaud, Sendzimir, zingage électrolytique, métallisation, shérardisation, peinture riche en zinc\*), les peintures poudres et liquides, les applications intérieures et extérieures.

Les secteurs concernés : construction, industries diverses offshore\*\*, maritime.\*\*

\* conditions de tenue à la température de cuisson des poudres

\*\* surfaces immergées ou partiellement immergées exclues

Le label est attribué aux entreprises d'application après des audits indépendants (deux 2) par an\*\*\* réalisés par des sociétés indépendantes (telles que ESEC, VERITAS...) sur l'organisation de la société, le respect des directives QSC, de la qualification du personnel, des instructions et recommandations des fournisseurs de poudres, de produits de traitement et conversion de surface, de décapage mécanique, du respect des procédures internes, du bon fonctionnement et de l'étalonnage du matériel de contrôle, de l'enregistrement des contrôles et de la traçabilité de la qualité.

\*\*\* actuellement 1 visite annuelle

Un contrôle des performances anticorrosion est réalisé pour validation des process labellisés (brouillard salin) tous les ans par un laboratoire labellisé COFRAC.

Toute entreprise d'application adhérant à l'AFTA.P, souscrit ou doit souscrire à une assurance dommages anticorrosion et bonne tenue de la peinture.

### Une profession regroupée au sein d'une association : L'AFTA.P

Qui s'occupe de :

- Promouvoir le métier d'applicateur et le label Qualisteelcoat
- Faire connaître et transmettre notre savoir-faire et mettre en relation les acteurs professionnels de notre marché
- Faire de la prescription vers les donneurs d'ordre institutionnels

Les sociétés membres d'AFTA.P s'engagent à conseiller les professionnels tels que : architecte, économiste, métallier, serrurier, des possibilités et des procédés les mieux adaptés pour l'exécution de protections anticorrosion, de traitements de surface et de thermo laquage sur les ouvrages en acier et de faire valoir les avantages du label QSC par rapport à d'autres techniques de protection ou revêtement anticorrosion

L'AFTA.P, d'autre part, s'assure que ses membres applicateurs répondent aux critères professionnels de savoir-faire de ses directives qu'elle a mises en place lors de sa création.



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.

Objet : label Qualité EUROPÉEN crée en 2007 : QualisteelCoat



### Le thermolaquage :

Le thermolaquage est une opération de technologie de surface qui consiste à appliquer une peinture en poudre sur une pièce métallique préalablement préparée, qui sera mise au four pour cuire ce revêtement.

Le thermo laquage consiste à projeter à l'aide d'un pistolet électrostatique, ou à introduire les éléments à traiter dans un bac fluidisé (éléments préalablement chauffés), en atelier spécialisé, une peinture en poudre, à base de liants (époxydiques, polyesters, polyuréthanes, acryliques ou polyamides), thermodurcissable ou thermoplastique, en général les poudres polyester sont mises en œuvre pour les expositions extérieures, les liants ayant tendance à fariner (époxy par exemple) devant être prohibés.

La qualité du thermo laquage dépend de la qualité de la préparation de la surface avant poudrage, puis des caractéristiques techniques de la poudre, des paramètres de cuisson (température-durée selon épaisseur acier) nécessaires à l'adhérence et au maintien de la teinte, et de son adéquation aux classes de corrosivité ISO 12944-2

L'utilisation d'une peinture poudre polyester qualité architecturale permet d'offrir les meilleures caractéristiques de tenue aux atmosphères extérieures améliorées par les poudres classées haute durabilité.



**Les travaux sont réalisés en accord avec la charte de Qualité AFTA.P® et des Spécifications Techniques des directives QUALISTEELCOAT version 3.1.**

L'objectif des spécifications techniques est d'informer les donneurs d'ordre sur le processus de production, d'offrir des contrôles de qualité et des méthodes d'essai, d'inciter l'applicateur à l'autocontrôle, fournissant ainsi la preuve qu'il est capable de contrôler la qualité du ou de ses processus de revêtement et de laquage, de répondre aux exigences formulées dans les questionnaires d'audit standards à tous les pays européens membres participant à ce label



**Avertissement :** à la réception atelier, si des éléments sont jugés non conformes aux exigences des directives AFTA.P® QSC citées ci-dessus, le thermo laqueur doit adresser au donneur d'ordres une fiche de non-conformité ou une fiche dite d'alerte, (dispositions constructives ISO 12944, état de surface, déformations de pièces, absence de points d'accrochage.....) accompagnée de photos numériques.

En cas de confirmation du client pour la réalisation du traitement en l'état, le thermo-laqueur se doit de l'informer par courrier du refus d'attribution de la marque AFTA.P® QSC pour les éléments de sa commande.



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.